

<u>CHRV</u>	
<u>DESCRIPTION DE FONCTION</u>	Sect. Contr. : SOI
	Année : 2021
	N° Fonction :
	Version : 1

TITRE DE LA FONCTION

INFIRMIER(E) EN CHEF RESPONSABLE DU TRANSPORT INTERNE DES PATIENTS (H/F)

1. La fonction de l'infirmier(e) en Chef

L'Infirmier(e) en Chef est responsable de la gestion et de l'organisation du transport interne des patients. Ses missions lui sont confiées par le Chef du Département Infirmier. L'infirmier(e) en Chef collabore au développement de la politique du Département Infirmier dans l'hôpital et l'applique au sein de son équipe.

2. Le contenu de la fonction

a) Sa position hiérarchique (organigramme) :

Le poste d'Infirmier(e) en Chef se situe au premier niveau des fonctions de cadre de l'organigramme du Département Infirmier. Il dépend hiérarchiquement directement d'un Infirmier(e) Chef de Service (Cadre Intermédiaire) selon l'organigramme du Département Infirmier.

Pour favoriser l'intégration de l'activité infirmière dans l'ensemble des activités de l'hôpital dans le cadre des soins aux patients, l'Infirmier(e) en Chef accomplit sa mission en contact étroit avec les responsables des différents aspects des activités des différents services/unités.

L'Infirmier(e) en Chef est responsable de l'équipe de transport interne qui se compose de brancardiers, de coursiers et de préposés à la salle des défunts. Il (elle) est responsable de l'activité des étudiants dans le cadre de l'activité du service.

b) Les missions de la fonction :

Sous l'autorité de la Direction du Département Infirmier, l'Infirmier(e) en Chef a les rôles suivants :

- I. Participation à la vision stratégique de l'hôpital,
- II. Coordination du transport des patients,
- III. Gestion des ressources humaines,
- IV. Gestion des ressources matérielles,
- V. Gestion de l'information,

I. L'infirmier(e) en Chef participe à la vision stratégique de l'hôpital

L'infirmier(e) en Chef veille à ce que l'activité soignante au sein de son équipe soit en phase avec la vision stratégique du département infirmier ainsi que les évolutions et attentes de la société.

Plus concrètement, le rôle de l'Infirmier(e) en Chef dans la vision stratégique de l'hôpital peut être défini comme suit :

- Il (elle) a la responsabilité de développer, d'opérationnaliser et d'assurer le suivi de la politique de soins au sein de son équipe (en concordance avec la vision stratégique du département infirmier),
- Il (elle) dirige et accompagne les changements ainsi que la mise en place des procédures et méthodes de travail,
- Il (elle) veille à ce que la législation soit appliquée et en informe les membres de son équipe et est responsable des enregistrements obligatoires.

II. L'Infirmier(e) en Chef coordinateur du transport des patients

L'Infirmier(e) en Chef est responsable de la coordination du transport interne des patients de sorte que les patients puissent être transportés de manière sécurisée et à temps vers les lieux d'exams, d'interventions chirurgicales ou d'hospitalisation.

Plus concrètement, le rôle de l'Infirmier(e) en Chef en tant que coordinateur du transport interne des patients peut être défini comme suit :

- Il (elle) établit la répartition de travail et le planning du personnel et adapte les plannings existants aux besoins des demandes de transports des différents services et unités de soins.
- Il (elle) dirige et motive les collaborateurs en émettant des règles pratiques.
- Il (elle) assure le contact avec les services/unités pour le planning des activités et se concerta avec les responsables de services/unités en cas de plaintes ou de problèmes.
- Il (elle) met à jour le logiciel de transport en fonction des modifications dans la structure de l'hôpital ou de l'équipe.
- Il (elle) cherche d'éventuelles nouvelles méthodes de travail pour améliorer l'efficacité.
- Il (elle) construit les rapports d'activité et les transmet à son supérieur hiérarchique.
- Il (elle) est responsable du respect des règles d'hygiène.
- Il (elle) veille au respect des règles d'éthique et du secret professionnel.
- Il (elle) veille au respect du patient et de ses droits, de sa famille et de ses proches.

III. L'Infirmier(e) en Chef gestionnaire des ressources humaines

L'infirmier(e) en Chef collabore avec son supérieur hiérarchique afin de disposer de l'encadrement en personnel requis tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

L'infirmier(e) en Chef doit pouvoir connaître et valoriser au mieux les qualités et talents de chacun ; au bénéfice de chaque agent et du patient en finalité. Ce rôle nécessite une bonne compréhension des compétences des membres de l'équipe.

L'infirmier(e) en Chef est chargé de l'utilisation adéquate du personnel mis à sa disposition par la répartition du travail, la planification horaire et l'organisation des congés.

- Il (elle) favorise les bonnes relations interpersonnelles au sein de son équipe et incite à la collaboration effective.
- Il (elle) est capable de développer des facultés de négociation, d'aboutir à un consensus entre les différents intervenants.

- Il (elle) participe à la prévention des conflits et apporte des réponses constructives aux problèmes existants.
- Il (elle) est à même d'assurer la bonne transmission de l'information, de diffuser les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir afin d'obtenir la collaboration de l'équipe.
- Il (elle) a des qualités d'organisateur, est apte à gérer l'imprévu.
- Il (elle) est apte à déléguer des tâches et des missions.
- Il (elle) crée les horaires de travail en tenant compte du cadre légal, des impératifs de fonctionnement de l'unité, du règlement général du travail de l'institution et de son équipe.
- Il (elle) est responsable de la répartition du personnel de son équipe en fonction des besoins des services et unités de soins.
- Il (elle) encadre les collaborateurs et mène les entretiens de fonctionnement et d'évaluation.
- Il (elle) est chargé de l'accompagnement des nouveaux membres de son équipe.
- Il (elle) est l'interlocuteur privilégié de la Direction du Département Infirmier (assurance de soins de qualité, contrats du personnel...).
- Il (elle) entretient ses connaissances, se tient au courant de l'évolution de sa profession et en fait bénéficier son équipe.
- Il (elle) inventorie les besoins en matière de formations des membres de son équipe.
- Il (elle) contribue à la formation permanente de son équipe et la motive pour assurer des soins de qualité.
- Il (elle) supervise les étudiants dans son service.

IV. L'Infirmier(e) en Chef gestionnaire des ressources matérielles

L'infirmier(e) en Chef est responsable de l'utilisation optimale des moyens en vue d'assurer un service de qualité aux patients. Il a en particulier la responsabilité :

- de la gestion et de l'affectation du budget de son service.
- de l'utilisation efficace et efficiente par son équipe des biens et des locaux mis à sa disposition.
- Pour une gestion optimale des ressources matérielles, l'Infirmier(e) en Chef analyse les besoins du service, commande et gère ses stocks « en bon père de famille ».
- L'Infirmier(e) en Chef :
 - S'assure de la qualité de l'entretien des locaux et porte de l'intérêt aux problèmes de désinfection du matériel.
 - Surveille la maintenance du matériel, des équipements, des locaux.
 - Suscite la formation et l'information pour une utilisation optimale du matériel mis à sa disposition.

L'Infirmier(e) en Chef participe à l'élaboration du budget en interdisciplinarité avec comme objectif le meilleur rapport « coût/qualité/efficacité ».

Il (elle) donne son avis sur l'acquisition de nouvelles ressources, les constructions et les rénovations de l'hôpital, dans la mesure où il y a des répercussions pour le transport des patients.

V. L'Infirmier(e) en Chef gestionnaire de l'information :

L'Infirmier(e) en Chef est responsable de la communication concernant son équipe :

- Il (elle) communique les décisions de la direction et les implémente dans le service.
- Il (elle) est le garant de la bonne circulation de l'information.
- Il (elle) participe à la gestion des plaintes concernant son service et/ou ses agents en collaboration avec l'Infirmier(e) Chef de Service.

c) Les compétences :

- Capacités de management et de leadership : diriger, contrôler, motiver, soutenir.
- Capacités relationnelles d'écoute, de négociation et de remise en question (aisance relationnelle), assertivité.
- Capacité d'élaboration et de mise en œuvre d'objectifs.
- Esprit d'initiative et résistance au stress.
- Discrétion et respect du secret professionnel.
- Capacité d'intégration, de travail en équipe et de collaboration multidisciplinaire.
- Connaissance des outils informatiques de base et des programmes internes, la connaissance du logiciel de transport est un plus.
- Autonomie dans les limites de ses compétences.

3. Les modalités d'exercice

- a) **Grade** : Infirmier en chef
- b) **Barème** : RGB B4.1
- c) **Horaire** : Régime de travail flexible avec des horaires variables, à organiser en fonction des besoins du service et dans le respect du règlement de travail et de la législation sociale.

4. Les conditions d'accès

- Soit être titulaire d'un diplôme d'infirmier(e) gradué(e) ou bachelier(e) en soins infirmiers **et** d'un certificat délivré par l'école des cadres ou d'un de master en sciences hospitalières (ou équivalent),
Soit être détenteur du brevet d'infirmier **et** être titulaire d'un certificat délivré par l'école des cadres délivré **avant** le 31/12/2010.
- Posséder une expérience de 4 ans de pratique effective dans le secteur hospitalier.
- Satisfaire à l'examen d'accession au barème B4.1.

5. Les atouts

- Une expérience comme Infirmier(e) en Chef ou dans la gestion d'une équipe.
-